

" L'ECHO "

Nous parlons rarement de notre journal. On nous rendra aussi cette justice d'avouer que nous ne faisons pas de réclame et très peu d'instances auprès de ceux qui, par leur qualité de membre de l'Union St-Joseph, de la C. M. B. A. ou d'une société sœur, par leur fortune ou par leur influence, semblent être les plus obligés d'encourager efficacement l'œuvre que nous avons entreprise.

Malgré l'apathie dont nous avons fait preuve, les souscripteurs, à St-Hyacinthe surtout, n'ont pas fait défaut. Nous y avons trouvé, dans le public aussi bien que parmi nos confrères en société, plus de patronage que nous étions en droit d'en attendre. Parmi ce, derniers, nous comptons au nombre de nos abonnés tous ceux qui font partie d'une association de secours mutuel pour ce quelle demande aussi bien que pour ce qu'elle donne : les autres ne sont pas légion !

En sorte que nous serions bien ingrats de nous plaindre. La première année de notre existence va bientôt toucher à sa fin et déjà des changements assez importants sont à l'étude, grâce aux quelques succès de cette année et malgré les quelques abstentions que nous avons constatées.

Que la considération des avantages que notre société en retire soit donc un encouragement, à l'avenir, pour nos confrères éloignés. Puis, le plus ou moins de changements, à l'avantage de nos lecteurs, dépend de leur concours plus ou moins effectif : Nous demandons peu, de la propagande.

Le prix de l'abonnement est nominal et à peine suffisant pour rembourser les propriétaires du journal. Il peut encore être abaissé en raison du grand nombre des abonnés et de leur fidélité à s'acquitter, sans que la quantité ni la qualité de la matière en souffre. Unissons-nous donc pour en faire l'organe du secours mutuel en général, de notre Union St-Joseph en particulier. Faisons-le, dès le commencement de la prochaine année, tout ce qu'il est susceptible de devenir.

Encore une fois, encouragement par soi-même et propagande infatigable.

Nous commencerons, sur un prochain numéro, l'historique de la Société depuis sa fondation. Cette reproduction de nos archives, accompagnée de notes et autres souvenirs du bon vieux temps, sera agréable, nous n'en doutons pas, à tous les sociétaires que nous invitons à les suivre attentivement.

UNION ST-JOSEPH

ON se fait quelques fois une étrange idée des formalités pourtant bien peu compliquées dont l'Union St-Joseph exige l'accomplissement dans certains cas. Nous exigeons des malades, de certains malades surtout, qu'ils fassent la preuve de leur incapacité de vaquer à toute occupation avant que de payer les bénéfices auxquels ils ont droit ou qu'ils réclament.

Cette preuve, à part les cas exceptionnels, est toujours facile à faire et d'ailleurs bien réquise par le concours des visiteurs de malades. Mais, de façon ou d'autre, il faut que cela soit. Autrement que deviendrait une société réglant toutes les réclamations sans plus de précautions.

Il faut se rappeler que nous nous sommes réunis en Société pour payer, contre reçu d'une cotisation déterminée, des bénéfices à certains malades, dans certains cas et moyennant certaines formalités ; et nous n'exigeons pas l'accomplissement de ces formalités !

Alors, à quoi pourrait servir les règlements ? Quelle serait la proportion de la maladie si nous devions payer sans façon ? Quelles garanties de stabilité une association aussi généreuse pourrait-elle offrir ?

Les conditions et les formalités dont on exige l'accomplissement sont la meilleure preuve que les bénéfices sont payés avec discernement, et que nous pourrions y trouver, à notre tour, le secours que nous en espérons. Plus est rigoureuse l'exécution de ces formalités et mieux la stabilité de l'association est assurée.

Pour le secours mutuel, tout est calculé avec intelligence, mais d'après les probabilités. La proportion de la maladie étant ce qu'elle doit être et le paiement des bénéfices s'effectuant dans cette proportion, il en résulte que la Société sera en mesure de faire honneur à ses engagements dans les mauvais jours ; mais si la trop grande fréquence de la maladie est continue, le désordre devient manifeste.

L'extravagance de la dépense briserait aussi les rapports proportionnels qui doivent exister entre la cotisation et la dépense.

Ces deux écueils ne peuvent donc être évités que par une attention soutenue et une sévérité méticuleuse de l'administration.

Nous affirmons avec orgueil que l'Union St-Joseph s'est toujours exécuté de bonne grâce, payant généreusement tous ses malades, mais ceux-là seulement et travaillant sans relâche à retrancher de son budget toute dépense extraordinaire ou même n'étant pas rigoureuse-